

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef  
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE EN FRANCE

**La rentrée des Chambres.** — Les Congrès de Dijon et de Toulouse : le Bloc. — Les Conseils généraux.

La vie politique est calme ; l'annonce de la rentrée parlementaire ne suffit pas à galvaniser les passions antiministérielles ou autres. Pourtant on s'entretient des questions qui seront posées dans les deux congrès de Dijon et de Toulouse. On s'inquiète surtout de la manière dont les morceaux de l'ancien bloc se comporteront si un « recollage » est proposé. Dans les deux partis il y a des logiciens et les logiciens sont terribles sur toutes affaires politiques qui réclament avant tout le souci des contingences.

Mais sans être grand prophète, on peut prévoir qu'aucunes paroles blessantes ne seront dites qui accentueraient la division et créeraient l'hostilité. Le bloc parlementaire est brisé du moins dans la forme qu'il avait prise au lendemain de l'affaire Dreyfus, mais rien ne s'oppose à ce qu'il se reconstitue sur toutes les questions démocratiques posées devant les Chambres.

Plusieurs assemblées départementales qui n'avaient pas voulu siéger en août à cause de la chaleur ont tenu leurs séances cette semaine. Ce qui frappe dans les discours des présidents élus ou réélus, c'est l'approbation de la politique gouvernementale ; on lui sait gré de réformer le développement de la liberté syndicale et même on lui conseille à mots couverts de la restreindre.

### A L'ÉTRANGER

**Le conflit turco-bulgare.** — Au Maroc

La Jeune-Turquie est obligée d'évoluer au milieu de difficultés de toutes sortes. On sait que la péninsule des Balkans est une macédoine formée de peuples très divers et dont quelques-uns ont fini par obtenir une individualité politique. La Bulgarie a essayé de faire comme la Grèce et la Roumanie mais n'a pu y réussir complètement. Le but de ses négociations extérieures n'en est pas moins d'obtenir l'indépendance complète à l'égard du Sultan. Et son gouvernement profite de toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, pour se dégager de toute supériorité.

Cette fois elle argue d'une grève d'employés de chemin de fer sur la voie parcourue par l'express-orient pour violer le contrat fait avec la Turquie. Mais il y a ici un acte d'Algésiras qui n'est autre que la convention de Berlin. Le Sultan y fait appel pour obliger les Bulgares à lui restituer l'administration de la dite voie ferrée. Au nom de l'intérêt national, les Bulgares résistent. Et la diplomatie est saisie de l'affaire ; pourvu que l'incident ne prenne pas des proportions plus amples !

La reconnaissance de Moulaï-Hafid se lit lentement et sagement mais voici qu'un minuscule incident, grossi par les agences vient émerger à nouveau l'opinion publique Et on crie, on s'agite, on enquête, on s'inquiète. Il s'agit de cette intempêtité déployé à Casablanca par certains agents allemands pour favoriser les rapatriements de déserteurs algériens. Les deux gouvernements intéressés sont saisis de la question de fait et il n'est pas douteux que le droit seul présidera au règlement de l'incident.

En attendant, les troupes de terre et de mer abandonnent progressivement le Maroc et comme aucune violence ne vient contredire l'impression heureuse donnée par la manière du nouveau Sultan, il est à croire qu'avant la fin de l'hiver, nous serons dégagés du guépier marocain.

LE FURETEUR.

## Le Confit Turco-Bulgare

Tandis que l'horizon s'éclaircit du côté du Maroc, le ciel s'assombrit en Orient où les relations entre la Turquie et la Bulgarie sont de plus en plus tendues.

La révolution pacifique des Jeunes-Turcs, fortement teintée de nationalisme, a réveillé par contre-coup le nationalisme bulgare que la diplomatie européenne s'était efforcée d'endormir et de canaliser avec l'aide du prince Ferdinand.

De tous les peuples balkaniques, le peuple bulgare est incontestablement celui qui a fait le plus de progrès dans la voie de la civilisation, depuis qu'il a été appelé par le traité de Berlin à diriger lui-même ses destinées.

Son armée a été organisée sur des bases modernes. Les spécialistes sont généralement d'accord pour lui reconnaître une grande valeur. Quelques-uns même estiment qu'elle n'est pas inférieure à l'armée turque. Son artillerie qui provient des ateliers du Creusot est remarquable ; son infanterie, très robuste et très souple, manœuvre avec habileté ; elle est depuis longtemps très entraînée, très exercée au tir, alors que les troupes turques ne fréquentent les champs de tir que depuis l'avènement au pouvoir des Jeunes-Turcs.

La Bulgarie qui est fière de son développement, qui connaît assez la valeur de son organisme militaire pour ne pas redouter l'éventualité d'un conflit avec l'armée ottomane, souffre de n'être encore qu'une principauté vassale de la Turquie, alors que la Roumanie, la Serbie, le Monténégro lui-même, jouissent de leur complète indépendance.

L'incident créé par le refus de Tewfik-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, d'admettre M. Guechoff, agent diplomatique de la Bulgarie à Constantinople, à un dîner offert aux représentants des puissances, a mis le feu aux poudres.

Sans doute, le gouvernement ottoman peut être fondé à faire une distinction entre les représentants des puissances et l'agent de la Bulgarie qui, à ses yeux, doit être assimilé, non pas à un ambassadeur, mais à un ministre ou à un haut fonctionnaire turc, à raison de la dépendance dans laquelle se trouve placée la principauté vis-à-vis de l'empire ottoman.

Mais, alors même que cette thèse serait inattaquable, rien n'obligeait le gouvernement turc à saisir l'occasion d'un dîner diplomatique pour rappeler rudement à la principauté qu'elle n'était qu'un pays vassal et tributaire et infliger ainsi à l'amour-propre bulgare une humiliation qu'il ne devait ni supporter ni pardonner.

Le gouvernement bulgare a riposté immédiatement.

Il ne s'est pas contenté de rappeler à Sofia son agent diplomatique.

Il a, son tour, saisi le prétexte que lui offrait la grève des employés de la Compagnie des chemins de fer orientaux pour mettre la main sur cette ligne qui traverse son territoire et dont il prétend garder ou contrôler désormais l'exploitation, en vue de sauvegarder les intérêts économiques de la Bulgarie, ainsi que ceux de la défense nationale.

Dès qu'il a eu connaissance de ce nouvel incident, le gouvernement turc a protesté par une note remise au cabinet de Sofia en demandant la rétrocession de la ligne à la Compagnie.

Aussitôt, le gouvernement bulgare de répliquer que l'état de grève l'a amené à remplacer les employés de la Compagnie par un personnel emprunté aux chemins de fer de l'État Bulgare, que ce remplacement s'est effectué avec le consentement exprès du représentant de la Compagnie à Sofia et que, par suite, la question pendante doit être réglée directement par la principauté et la Compagnie des chemins de fer orientaux.

C'était laisser entendre à la Tur-

que que la principauté était maîtresse chez elle, qu'elle n'avait de comptes à rendre à personne, et que le gouvernement ottoman n'était nullement qualifié pour lui en demander. La situation est bien claire.

A la Turquie qui revendique son droit de suzeraineté, la Bulgarie répond qu'elle tient cette souveraineté pour nulle et non avenue.

Les deux thèses sont inconciliables. C'est la question de l'indépendance bulgare qui se trouve ainsi posée.

Au point où en sont les choses, la Bulgarie n'a plus qu'un pas à faire pour tirer de cette controverse la conclusion qui s'en dégage, à son point de vue, en proclamant son indépendance.

Or, ce dernier pas elle a intérêt à le faire avant que se réunisse le futur parlement ottoman qui sera très nationaliste et se montrera, par conséquent, plus intransigeant que le Sultan en ce qui touche le maintien des droits de suzeraineté de la Porte.

Comment ne serait-elle pas tentée de profiter des difficultés avec lesquelles les Jeunes-Turcs sont aux prises dans cette période de réorganisation et de transformation, pour mettre ces derniers en face du fait accompli ?

La principauté est d'ailleurs encouragée à persévérer dans cette voie par l'accueil magnifique qui vient d'être fait à Budapest au prince Ferdinand et à sa femme.

Le gouvernement autrichien est également désireux de voir disparaître le dernier lien qui rattache, en droit, la Bosnie et l'Herzégovine à l'empire ottoman.

Les questions sont connexes : elles ne peuvent être solutionnées différemment.

A Vienne l'on semble tout disposé à marcher d'accord avec Sofia.

En présence de cette entente, que fera le gouvernement ottoman ?

Se bornera-t-il à en appeler à l'Europe, en invoquant le texte du traité de Berlin ?

C'est toute la question d'Orient qui serait subitement remise sur le tapis, et c'est peut-être parce qu'elle a compris qu'elle aurait besoin de conserver dans les Balkans toute sa liberté d'action que l'Allemagne s'est montrée plus conciliante vis-à-vis de nous dans sa réponse à la note franco-espagnole relative au Maroc.

J. C.

## ENLUMINURES

### La maison de la Sagesse (Suite)

Ainsi réve l'aieule qu'anime la flamme.

Sous le manteau de la haute cheminée des ombres flottent, puis s'avivent : invisibles et présentes elles peuplent toute la demeure. La vieille maison est hantée.

Elles sont là, autour du foyer domestique qui leur est commun, pressées, avides et tremblantes.

Elles aspirent la douce chaleur du feu, comme elles boivent dans l'Odysée du vieux poète le sang des victimes.

Car les ombres sont pâles et glacées. De sa tiède haleine, la bonne demeure où elles vécurent, vivante encore, les ressuscite.

Leur forme est à peine colorée comme celle d'une rose dans le soir obscur.

Leur voix est grêle comme le cri d'un insecte dans la nuit taciturne. C'est l'évocation familière des morts. La vaste cheminée sait l'art des enchantements.

La vieille maison est magique et fée.

La vieille maison, au coin du feu, feuillette ses Mémoires.

1 Voir les numéros des 6, 13, 20 et 27 septembre.

La lune brille, au ciel sombre, comme un louis d'or.

Un cabriolet, au loin, gravit la colline pierreuse.

Un vieillard en descend : c'est un financier que l'on dit riche.

A la campagne, la nuit est plus fraîche et plus calme : il vient passer la nuit à sa maison des champs.

La lune brille, au ciel clair, comme un écu d'argent.

O grâces fanées ! Elle portait une crinoline et un chape de Cachemire.

Son humeur était vive et ses lèvres bavardes.

.... Il est agréable d'entendre, les soirs de mai, dans un verger, s'éparpiller, vive et bavarde, la musique de Rossini.

Elles étaient deux jeunes filles. Deux chambrettes jumelles, là haut, gardent leur double souvenir.

Le frôlement de l'Ombre maternelle est si doux qu'il donne envie de pleurer.

Mon Enfance, alors, s'est approchée du feu et j'ai souri.

Un petit bonhomme muse sous les regards de la vieille maison, avec ses sœurs.

Le nez en l'air, il la regarde. Il se demande si cette personne a l'humeur ombrageuse et chagrine des maisons de ville.

Pour l'éprouver, de tous ses poumons, le petit bonhomme pousse un cri.

Ses sœurs le répètent. Ils se bousculent.

Sous leurs pas précipités sonnent les degrés de bois.

Mais la vieille maison ne s'émeut pas.

Sa vieillisse indulgente sourit à cette criée d'enfants.

Les enfants se rassurent. « C'est une grand'mère », disent ils.

C'est une maîtresse d'école aussi, qui, les lunettes sur le front, apprend à lire aux petits enfants.

Elle les initie à la vie minutieuse du ciel, des herbes, des bêtes et du sol, et aux secrets innombrables de ce monde immense que les enfants des villes ne connaissent pas.

Elle libère leurs mouvements, élargit leur regard, l'affine, exalte leur joie de vivre.

A son école maternelle, le petit bonhomme épelle, syllabe par syllabe, le vaste univers.

Ecoutez : c'est Elle qui lui inspire ce balbutiement exubérant, sonore, confus et délicieux comme le murmure frais d'une source.

Proches ou lointaines, pueriles ou vieilles, curieuses ou émouvantes, les ombres vont et viennent.

La vieille maison, à chaque moment, change de physionomie.

Car votre visage, ô chère vieille Maison, est mobile, complexe et en quelque sorte infini.

Vous êtes ce que le temps vous a faite, ce que vous ont faite vos maîtres, ce que vous fait, au moment où il vient vous demander le repos celui-là même dont vous abritez la vie et incarnez le rêve.

L'heure du jour, la saison, l'état du ciel vous modifient.

Vous êtes vous-même et vous êtes autrui.

Vous êtes les autres et vous êtes moi-même.

Vous participez à la double existence de l'homme et des choses.

Vous êtes, par le seul fait que vous vivez, le passé et le présent, et le printemps et l'automne, et la douceur de vivre et le chagrin de mourir.

Et que n'êtes-vous point, ô Trésor de Vie ?

Georges DELVIL.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Le professeur Schiemann, l'ami et confident du kaiser, publié à l'adresse de la France, dans la Gazette de la Croix, la note comminatoire suivante :

« Il n'y a aucun doute que l'affaire se termine à la complète satisfaction de l'Allemagne. Il serait à désirer qu'elle fût bientôt réglée. La nouvelle que l'incident a été soumis aux conseillers juridiques du ministère des affaires étrangères, semble marquer l'intention de faire trainer les choses en longueur. L'Allemagne ne saurait, en aucun cas, s'accorder avec cette attitude. De toute façon, l'événement constitue un nouvel avertissement urgent à l'adresse du gouvernement français pour qu'il mette fin promptement et énergiquement aux dangereuses menées de ses agents subalternes. »

L'origine de cette note lui donne une gravité particulière.

### Attitude de Moulaï-Hafid

On apprend de Fez, à la date du 25 septembre, que dès que la nouvelle de la déroute de la harka de Bou Denid'a été connue ici, de nombreux contingents partirent pour venger cette défaite. Un appel à la guerre sainte fut fait, et par connu de Moulaï Hafid, mais celui-ci ne fit absolument rien pour s'y opposer.

### A Larache

D'El-Koar, on signale l'arrivée dans cette ville du lieutenant espagnol Lacera, instructeur du corps de police de Larache, accompagné d'un médecin et de six soldats indigènes de la police hispano-marocaine de Larache.

Le lieutenant Lacera était à la poursuite d'un déserteur de son tabor, qu'il savait être réfugié à Larache. Il envoya quatre soldats en armes au quartier militaire, et intima l'ordre au caïd de livrer le déserteur.

Mais la présence de soldats de la police marocaine, agissant hors de leur port d'attache, provoqua de très vifs sentiments d'animosité chez les montagnards, et des incidents regrettables n'auraient certainement pas tardé à se produire sans l'intervention heureuse du caïd Bouchta-ben-Bagdadi, qui calma les esprits et fit éloigner les soldats du tabor espagnol.

### Parti radical et radical socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni le 30 septembre au siège social, rue de Valois, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

Au nom de la Commission des finances, M. Balano a d'abord présenté un rapport sur la situation financière du Comité exécutif ; puis au nom de la Commission de discipline, M. Lefranc a lu un rapport sur une plainte concernant un Comité de Lille, qui refusa, lors des élections cantonales à Lille, de faire alliance au second tour de scrutin avec les socialistes.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Debierre, Maxime Lecomte, Hayem, Burot, Dominique Mourmant, Cliquennois, Desvaux, J. L. Bonnet et F. Buisson, le Comité exécutif vota l'ordre du jour suivant présenté par M. Dominique :

« Le Comité exécutif, fidèle aux résolutions du Congrès de Nancy, exprime le regret que le Comité Lillois du Nord n'ait pas cru devoir, au scrutin de ballottage du 10 mai 1908, pour faire échec à la réaction, pratiquer une alliance avec les socialistes ayant répudié la doctrine hervéiste. »

A la suite de ce vote, M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, a donné sa démission de membre du Comité exécutif.

### Les relations franco-allemandes

Dans un article intitulé : « L'Allemagne et la France », la Gazette de

Voss discute la situation des deux pays vis-à-vis l'un de l'autre :

« L'Allemagne, déclare-t-elle, ne veut pas la guerre. Elle a donné les preuves de ce sentiment, et si l'on avait pareille certitude que la France ait vraiment le désir de s'en tenir à la carte d'Europe telle qu'elle est aujourd'hui, et ne prépare pas de guerre, alors tous les efforts auxquels on s'est livré, à l'occasion des récents Congrès, pour préparer la voie à une entente ne seraient pas condamnés à demeurer infructueux. On dit que le temps guérit toutes les blessures. Peut-être conserve-t-il sa vertu curative pour les vieilles blessures dont souffre le peuple français. Vienne le moment où les deux adversaires de jadis pourront devenir de sincères amis, les Allemands s'en réjouiront, non seulement dans l'intérêt des deux nations civilisées qui se complètent mutuellement sur bien des points, mais aussi dans l'intérêt de l'Europe. »

### L'évacuation des presbytères

Il y a actuellement 32.093 presbytères. Dans 28.450, les curés occupants se sont conformés à la loi et payent un loyer ; il reste 3.643 presbytères dont les curés vont être mis en demeure de payer un loyer, sous peine d'évacuation.

Ces 3.643 presbytères se répartissent en une douzaine de départements, parmi lesquels l'Aveyron, la Dordogne, les Hautes et Basses-Pyrénées.

### Le Roi de Serbie boycotté

D'après une information de la « Stampa » de Belgrade, on annonce qu'à la suite d'un échange de notes secrètes, les cours européennes ont refusé de recevoir le roi Pierre jusqu'à ce que les officiers récalcitrants en Serbie aient été mis à la retraite.

On espérait qu'après la conclusion du traité de commerce avec l'Autriche, le roi serait reçu par l'empereur François-Joseph. Mais il a été poliment informé que c'était impossible.

La « Stampa » engage le roi à mettre fin à cette situation intolérable.

### A propos d'un duel princier

On n'a pas oublié le duel qui a eu lieu il y a quelque dix ans entre le prince Henri d'Orléans et le comte de Turin, à la suite d'un jugement porté par le premier sur les qualités militaires des officiers italiens et sur leur conduite dans la guerre contre le négus Ménélik.

Un journal de Rome, la « Ragione » publie des détails inédits mais peut-être inexacts, du reste, sur cet événement, qui valut alors une immense popularité dans la péninsule au comte de Turin. Le défi porté au prince Henri au nom de l'armée italienne n'aurait pas été envoyé par le prince qui s'alligna avec lui.

La dépêche adressée au Prince français était signée : « Victor-Emmanuel de Savoie », propre nom du prince héritier, aujourd'hui sur le trône d'Italie. Il l'avait lancée à l'insu de la famille royale. La réponse arrivée, au moment où le prince héritier allait partir pour la rencontre, le roi et la reine s'opposèrent formellement à son départ, au nom des intérêts supérieurs de l'Etat et de la nation.

M. Crispi, alors président du conseil, fut mandé d'urgence au palais. Toujours habile à se tirer d'une difficulté, il trouva tout de suite une solution. Il y avait dans la famille royale un autre prince portant le nom de Victor-Emmanuel de Savoie : c'était le comte de Turin. On le fit venir, et il accepta naturellement de se substituer au prince héritier dans l'intérêt de l'Etat.

### Petites Nouvelles

Le gardien du champ de courses, à Rouen, a récolté dans son jardin un radis noir qui pèse le poids énorme de 7 kilos.

— La santé de l'empereur Ménélik

donne des inquiétudes. Le négus est paralysé du côté droit. Les ras et les dejaz sont convoqués à Addis-Ababa avec les troupes pour le couronnement de l'héritier Lig-Josson.

Un vapeur de la Compagnie Harbrich a eu une collision avec un bac à vapeur « Stamboul » dans l'avant-port de Smyrne. Il y a 140 noyés.

Les syndiqués de la marine du commerce ont tenu une réunion au cours de laquelle ils ont donné mandat impératif à leurs deux délégués, MM. Rivelli et Vignols, au Congrès de la Confédération générale du travail, de repousser toute théorie hervéiste.

Un mande de Berne que le conseil des Etats a ratifié l'arrangement relatif à la création à Paris d'un Office international sanitaire.

## CHRONIQUE LOCALE

### Révolté !

Du haut de la chaire de la cathédrale de Cahors, à l'heure même où dans toutes les paroisses du département les prêtres donnaient lecture de la lettre pastorale, M. l'évêque de Cahors, dimanche dernier, répondait à l'article du *Journal du Lot* « Révolté ! »

C'est beaucoup d'honneur que M. Laurans nous a fait, si toutefois c'est de l'honneur que de s'entendre dire des sottises même par un évêque, même dans une cathédrale.

Mais il sera pardonné à monsieur l'évêque, la rancune ne troublant jamais notre tranquille sommeil.

Cependant un point est à retenir de la diatribe de l'épiscopat de Cahors : c'est le besoin qu'il éprouve de déclarer qu'il n'est pas un révolté.

Autant que la casuistique ait de minutieuses échappatoires, il nous paraît difficile à l'évêque de Cahors d'expliquer différemment que nous l'avons fait son geste et son appel aux pères de famille catholiques.

Si le fait de dire : « ne vous soumettez pas à la loi » n'implique pas, de l'avis de M. l'évêque de Cahors, un appel à l'insoumission, cela ne signifie pas non plus, manifester de la désobéissance.

Et alors nous ne comprenons plus le raisonnement de M. l'évêque de Cahors.

Sans doute, M. l'évêque essaye de s'en tirer par une lourde plaisanterie qui a pu attirer les sourires approbateurs sur les faces béates des dévots attentifs à la lecture de la circulaire pastorale, mais, à notre avis, M. l'évêque emploie un système qui n'est pas digne de la sacrée cause qu'il a la prétention de soutenir.

« Nous ne sommes pas des révoltés, » a-t-il dit. L'accusation est évidemment fautive et calomnieuse, puis-que la loi contre laquelle nous prévenons les fidèles n'est pas même votée et ne le sera peut-être jamais.

M. l'évêque de Cahors plaisante : il a de l'esprit ; mais il aurait pu mieux l'employer.

Puisque la loi n'est pas encore votée, qu'elle ne le sera peut-être jamais, pourquoi diable M. l'évêque a-t-il pesté, tonné, tempêté contre cette loi dans sa fameuse lettre à la *Croix de Paris* sur la neutralité scolaire ?

Pourquoi a-t-il conseillé aux pères de famille de résister à cette loi, de braver s'il le faut, la prison, l'amende, plus tôt que d'envoyer leurs enfants dans les écoles sans Dieu ?

Est-ce le *Journal du Lot*, est-ce nous-même qui avons annoncé à M. l'évêque la prochaine application de la loi sur la neutralité scolaire ?

Est-ce nous qui avons dicté à M. l'évêque sa fameuse lettre ?

M. l'évêque nous oblige à lui dire qu'il a la plaisanterie lourde et l'inconséquence facile.

Car, au surplus, nous pouvons bien nous permettre cette appréciation. Dans sa lettre, obliant qu'il est le futur martyr qui doit pardonner à ses bourreaux, comme doit le faire tout bon martyr chrétien qui se respecte, dans sa lettre, M. l'évêque ne craint pas d'employer le langage imagé de... l'impie.

Il parle d'« aboyeurs de la libre-pensée », comme si lui-même n'était pas un fort en voix de la cathédrale.

Et à ce propos puisque M. l'évêque aime la lourde plaisanterie nous lui ferons respectueusement observer que notre article « Révolté » est né dans le silence du bureau, tandis que sa « journalistique » a été, par lui, soignée, hurlée ex cathedra.

Mais nous ne saurions nous plaindre ; c'est même beaucoup de politesse que M. l'évêque a fait au *Journal du Lot*, qui à son tour ne restera pas son débiteur.

C'est pourquoi nous disons humblement : « Nous avons eu tort, M. l'évêque, de vous traiter de révolté ! Vous êtes un homme de paix, un ministre d'un pape bon, aimable, parfait ; continuez à prêcher la désobéissance aux pères de famille. Continuez

donc à faire l'ange chrétien ». Et en vous donnant ce dernier conseil nous ne pensons pas, soyez en persuadé, au mot de Pascal....

LOUIS BONNET.

## Finances Municipales

Sous ce titre, la *Dépêche* du 2 octobre publie l'article suivant que nous croyons devoir reproduire, car il marque bien la situation exacte de notre ville et puis parce qu'il répond à un article paru dans le *Journal du Lot* du 25 septembre sous la signature de M. Poisson, député du Gard.

Aussi bien peut-être ne serait-il pas très difficile de percer à jour la signature « un maire » !

Je viens de lire, à deux jours d'intervalle, deux articles très intéressants l'un et l'autre ; l'un de M. Poisson, député du Gard, dans un journal local, l'autre de M. Pelletan, dans la « *Dépêche* ». Tous les deux envisagent la prochaine réforme des retraites ouvrières et les voies et moyens de la réaliser.

M. Poisson n'est certainement pas maire de sa commune ; ou s'il l'est je ne doute pas que la situation financière de cette heureuse commune ne soit particulièrement prospère.

Dans le courant de son article, en effet, M. Poisson ouvre une parenthèse au sujet de la loi du 14 juillet 1905, sur les vieillards, et incurables ; et, déplorant le grand nombre de bénéficiaires qu'il croit être le résultat d'abus certains, il morigène le Sénat. C'est le Sénat, dit-il, c'est le Sénat qui n'est pas l'assemblée sereine et détachée des contingences électorales que d'aucuns prétendent, qui doit supporter la grosse responsabilité du nombre trop considérable des pensions accordées ; obéissant, en effet, à des préoccupations électorales, il a trop réduit la part des communes et celles-ci ont inscrit, à tort ou à travers sans aucune réserve et sans aucun scrupule, car il n'en coûtait que fort peu au budget municipal.

Qu'il y ait eu des abus, c'est probable, c'est même certain. Mais il faudrait s'entendre sur leur importance. Je suis maire d'une commune de 13.000 habitants. J'ai la chance d'être secondé par un excellent bureau d'assistance où figurent des citoyens de toute opinion : réactionnaires, radicaux, socialistes. Nous avons passé au crible toutes les demandes ; nous nous sommes astreints à faire comparaître en personne tous les postulants et nous sommes arrivés néanmoins à 330 inscriptions. Et j'affirme que si nous avions tous le souci d'appliquer la loi, nous avions également celui de ne pas grever le budget municipal qui contribuait à la dépense pour 25 0/0. Ceci dit pour affirmer que le nombre considérable des bénéficiaires peut résulter de l'esprit même de la loi autant que du laisser aller de certains maires.

D'autre part, M. Pelletan, examinant la question des retraites ouvrières, déclare avec juste raison que cette réforme est nationale et qu'elle ne doit en rien grever les budgets communaux. Et il signale à cette occasion le retentissement douloureux qu'a eu sur les finances communales la loi de 1905.

Sus aux communes, dit M. Poisson. Halte-là, s'écrie M. Pelletan. Où est la vérité ?

Elle est, à n'en pas douter, du côté de M. Pelletan. Personne n'ignore, en effet, que, sauf dans quelques villes très prospères, dans quelques stations balnéaires, la grande majorité des budgets communaux est dans un état lamentable. On ne joint les deux bouts qu'à force d'économie et souvent d'économies de mauvais aloi, la réduction des crédits d'entretien des bâtiments et de la voirie par exemple. Tout le monde sait que la loi d'enseignement, par la construction d'écoles et la création de nombreux emplois d'instituteurs, la loi d'assistance médicale gratuite, la loi sur les accidents du travail, la loi sur les repos hebdomadaires, et enfin la loi sur les vieillards ont mis à mal ces malheureux budgets et que les quelques excédents qui permettaient, il y a peu d'années, de faire face à certains travaux urgents à certaines acquisitions indispensables, sont absorbés et au-delà par ces dépenses nouvelles et aussi par les augmentations de traitements des fonctionnaires municipaux, augmentations légitimées par la cherté croissante de la vie.

Et pour remédier à cet état de choses, ne croyez pas qu'un maire ait le loisir de l'ingénieur à créer de nouvelles ressources... La commune est mineure ; il faut toujours l'approbation de la sacro-sainte administration supérieure dont l'imagination ne va pas au-delà de l'augmentation des taxes d'octroi et des centimes additionnels qui portent, comme le dit Pelletan, sur les plus absurdes et les plus iniques des impôts directs.

Et le contribuable auquel il faut bien penser quelquefois, que dit-il ? Il ne voit pas, lui, le lien, le rapport de cause à effet, qu'il y a entre ces lois sociales votées par le Parlement, et les centimes additionnels votés par le

Conseil municipal. Il crie au gaspillage, à la mauvaise administration. Il regrette les municipalités précédentes qu'il croit avoir été plus habiles, puisqu'elles ne lui ont rien demandé, et il maudit celle qui a augmenté le total de son addition.

Tout ceci dit pour arriver à cette conclusion qui apparaît d'une justice incontestable : lorsque messieurs les députés et messieurs les sénateurs votent une loi sociale qui doit leur attirer une légitime popularité, ils seraient également bien aimables d'assumer sur leur tête la part d'impopularité qui résulte des impôts nouveaux que cette loi nécessite.

L'Etat, la commune, le département, n'est-ce pas toujours le contribuable, et pourquoi faire endosser au pauvre maire, qui n'en peut mais, et sans contre-partie, tout le fardeau des critiques, des reproches et des rancunes ?

Et que sert de dire en haut lieu qu'on a fait face aux nouvelles lois sans impôts nouveaux, si, en bas, dans la commune, le maire ne peut arriver à boucler son budget qu'avec des centimes pour insuffisance ou par des taxes d'octroi qui élèvent le prix de la vie déjà si chère ?

Il y a là, ce me semble, un sujet digne de réflexion pour nos législateurs. La méthode qui consiste à ne voir que le budget de l'Etat et à ne pas envisager les répercussions fâcheuses sur les budgets communaux a des inconvénients. Que deviendrait M. Poisson, si toutes les municipalités républicaines étaient renversées dans son arrondissement. Croit-il que, stylés par des maires réactionnaires, les électeurs le renverraient au Parlement.

Pour avoir un Parlement républicain il faut des conseils municipaux républicains et pour avoir ou pour conserver les municipalités républicaines, il faut leur permettre d'avoir de bonnes finances. A bon entendeur, salut.

Un Maire.

## Comice d'Espère

Le Président de la Société d'agriculture du canton nord de Cahors, informe les intéressés que la distribution des récompenses du Comice agricole d'Espère qui devait avoir lieu le dimanche 11 octobre, est ajournée.

Une assemblée générale à laquelle seront convoqués prochainement et individuellement les membres de la Société, fixera la nouvelle date choisie.

## Société d'agriculture du Lot

Présidence de M. Delbreil, président de la Société

Etaient présents : MM. Delbreil, Brunet, Lasserre, Planacassagne, Dalet, Guiches, Cazès, Combes (de Vire), Martin (d'Espère), Alphonse, Vivier, Quercy.

En l'absence du secrétaire, M. Dalet, désigné pour remplir ces fonctions, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Vayssières, secrétaire de l'Institut professionnel à Paris ; Soulier, inspecteur honoraire des contributions directes, propriétaire au château de Verrières (Concorès) ; Baleste, propriétaire à Gourdon ; Boyer, conseiller général, propriétaire à Bretenoux ; Pouzergues Arnaud, pépiniériste à Cahors ; Bonis, propriétaire à Castelfranc, demandant à faire partie de la Société.

Aux termes du règlement, l'élection de ces membres est renvoyée à la prochaine séance.

MM. Barrère, ingénieur agricole, propriétaire à Gourdon ; Delfour, horticulteur à Cahors ; Relhié, propriétaire à Cahors, sont élus à l'unanimité des votants, membres de la Société.

M. le Président donne lecture de la réponse faite par le Colonel du 7<sup>me</sup> de ligne à une lettre qui lui a été adressée par les soins du Bureau et demandant que des militaires soient mis à la disposition des viticulteurs pour effectuer les travaux des vendanges.

Les propriétaires qui auraient des difficultés pour terminer ces travaux pourraient obtenir quelques permissions.

M. le Président rappelle ensuite la récente note adressée également par les soins du Bureau, à tous les journaux locaux et régionaux, et concernant l'envoi d'achantillons de raisin au Laboratoire de Toulouse.

M. le Président aborde la question de l'Exposition des vins du Lot à Bruxelles, rappelle rapidement le début de cette organisation et les appels faits par M. Tuzet aux groupements viticoles.

Après avoir donné de nombreux et intéressants détails sur l'organisation de cette exposition, M. le Président est heureux de dire que les vins du Lot ont frappé d'une façon heureuse les nombreux négociants de Belgique, de Hollande, du Luxembourg et de l'Allemagne invités à la dégustation du 28 août, par les soins de la Chambre du commerce française de Bruxelles. Cette dégustation qui est payante,

sauf pour les commerçants, se continuera jusqu'à fin octobre et nul doute que de nombreuses demandes d'échantillons de vin de 1908 ne viennent s'ajouter à celles déjà reçues.

M. le Président conclut en terminant qu'une sérieuse organisation commerciale s'impose et qu'elle doit être étudiée sans retard.

M. le président reprenant ensuite la question de délimitation des zones viticoles, rappelle que le conseil d'Etat en vue de l'application des lois des 1<sup>er</sup> août 1905 et du 8 août 1908, est appelé à fixer cette délimitation et que toutes les régions intéressées vont lui fournir les éléments d'étude.

A la suite du vote émis à la dernière réunion, le Bureau a pris l'initiative de demander au conseil général du Lot la nomination d'une commission chargée d'étudier les moyens de sauvegarder les intérêts de la viticulture du département. La première réunion de cette commission se tiendra le samedi 3 octobre.

M. Planacassagne, propriétaire à St-Pantaléon, signale les expériences qu'il a faites en vue de la destruction des taupes.

Ces expériences, qui ont été des plus concluantes, consistent à relever le petit monticule fait par la taupe en formant ses galeries et à introduire dans ce boyau ainsi mis à découvert, du carbure de calcium dans la proportion de 25 grammes pour chaque taupinière.

Lorsque le carbure aura été mis en place, il faut recouvrir avec soin, par deux couches successives de terre légèrement imbibée d'eau.

Sous l'influence de l'humidité, le gaz dégagé par le carbure tue infailliblement les taupes qui passent à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps

Vol militaire. — Pierre Delpech, né à Martiel (Lot), le 22 Août 1886, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne en garnison à Cahors, est accusé d'avoir le 21 juillet, volé à un sergent un portefeuille contenant en billet de banque ou monnaie une somme de 71 fr.

Le sergent avait le portefeuille placé dans un coffret fermé à clef, et le coffret était dans un placard ouvert. Des recherches furent faites et le portefeuille fut trouvé dans le paquetage de Delpech.

Celui-ci, qui est illettré, est mal noté au régiment pour avoir commis plusieurs indelicatesses, ce qui le fit soupçonner.

M. le commissaire du gouvernement s'étonne de la négation persistante de Delpech ; elle déconcerte en quelque sorte par sa simplicité, sa naïveté ; elle témoigne d'une véritable inconscience qui n'est que la suite de celle dont il a fait preuve durant son service militaire, alors qu'il faisait main basse sur des objets appartenant à autrui.

Delpech nie le vol, le portefeuille caché dans sa musette l'accuse d'autant plus que les présomptions l'accablent ; il a été vu rôdant, autour de la chambre du sergent. Comment a-t-il gardé le corps du délit ? Son capitaine déclare Delpech habile au point de simuler sa maladresse. Le conseil jugera en conscience ; la cause est délicate ; le milieu ambiant fait Delpech coupable.

Il est compromis au point d'être indiqué par la police comme affilié à une bande de voleurs de Cahors. Que le conseil décide !

M<sup>e</sup> Graeff ne croit pas avoir d'efforts à faire pour demander l'acquiescement de Delpech ; M. le commissaire du gouvernement reconnaît la cause délicate, il s'impose de traduire par douteuse : donc, le relaxe de Delpech est assuré.

Le conseil de guerre a déclaré Delpech par 4 voix contre 3, non coupable du vol du portefeuille trouvé en sa possession et, par 5 voix contre 2, non coupable du vol des billets de banque renfermés dans le portefeuille ; en conséquence, le conseil prononce l'acquiescement.

## Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de septembre 1908 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	82	pesant	51.948	kilos.
Vaches,	15	—	7.294	—
Veaux,	139	—	18.634	—
Moutons,	495	—	15.350	—
Porcs,	62	—	7.898	—
Total.	793	—	101.064	—
Chevaux et mulets,	7	—	—	—

## Foire du 1<sup>er</sup> octobre 1908

La foire du 1<sup>er</sup> octobre n'a pas été importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, amenés en foire : 8 ; vendus : 6 au prix de 40 à 42 fr. les 50 kil., poids vif ; attelages, de 800 à 1.000 fr. la paire ; vaches grasses, de 28 à 30 fr. les 50 kil., poids vif ; vaches de travail, de 400 à 500 fr. ; bouvillons, de 450 fr. à 550 fr. ; porcelets de 80 à

45 fr. pièce ; moutons gras, de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kil. ; agneaux, de 0 fr. 90 à 0 fr. 95 le kil. ; brebis pour l'élevage, de 28 à 35 fr. pièce.

Marché : volaille grasse, 0 fr. 90 le 1/2 kil. ; poulet, 1 fr. le 1/2 kil. ; canard, 0 fr. 75 le 1/2 kil. ; dinde, 0 fr. 70 le 1/2 kil. ; œufs, 1 fr. la douzaine ; lapins privés, 0 fr. 45 le 1/2 kil. ; lièvres : 1 fr. le 1/2 kil. ; perdreaux, 2 fr. pièce.

Halle : blé, 17 fr. l'hectol. ; maïs, 13 fr. l'hectol. ; pommes de terre, 3 fr. 50 les 80 kil. ; vendange, 3 fr. 25 les 50 kil. Il n'y a eu ni vol, ni accident à signaler.

## Orchestre Symphonique et Orphéon

Nous aurons le plaisir d'entendre le dimanche 4 octobre sur la promenade, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4, l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon qui nous joueront les morceaux suivants :

1. *Légion d'honneur*, Marche Colo-Bonnet Orchestre.
2. *Paix et Guerre*, Chœur Dard-Janin Orphéon.
3. *Gavotte des Raffinés*, Chillemont Orchestre.
4. *Hymne à Jupiter*, Chœur Dard-Janin Orphéon.
5. *Le Beau Danube bleu*, Strauss Valse chantée Orchestre et Orphéon.

## Conseil général du Lot

Le Conseil général du Lot s'est réuni jeudi à 2 heures, sous la présidence de M. Pauliac.

Etaient présent : MM. Pauliac, Cocula, Costes, Margis, Relhié, Peyrichou, Talou, Malvy père, Malvy fils, Malvy fils, Cassaignes, Loubet, Malbec.

M. le Préfet assiste à la séance. M. Malbec, désigné comme secrétaire, donne lecture sur la demande de M. Talou, du procès-verbal de la séance de lundi.

M. Cassaignes donne connaissance au nom de la Commission des finances de la question relative à une nouvelle imposition de 2 centimes 80 centimes.

Il y a des dépenses faites, dit-il, il faut les payer. Or le budget est en déficit. On ne pourra le combler que par un impôt nouveau.

M. Malvy père, ne votera pas d'impôt nouveau et il rappelle que le Conseil général a pris tout récemment une délibération en ce sens.

M. Talou, dans un exposé très clair en même temps très documenté, combat tout impôt nouveau.

Le budget du département est en déficit, mais il y a un moyen pour combler ce déficit sans avoir recours à des expédients. Il n'y a qu'à faire l'unification de la dette du département.

M. Talou demande que le Préfet soit prié d'étudier une combinaison qui permette d'aboutir le plus tôt possible. M. Malvy père déclare qu'il ne votera d'impôts nouveaux et défend pas le principe de l'unification de la dette.

M. Malvy fils dit que si tous les contribuables payaient dans une proportion équitable leur part d'impôt, il voterait les 2 centimes 80 d'impositions nouvelles.

Mais comme cette imposition nouvelle frapperait seulement les agriculteurs et que les rentiers ne paieront rien, il refuse de voter ces 2 centimes 80, en attendant une répartition fiscale plus juste.

M. Costes déclare que quoique partisan en principe de l'unification de la dette, il votera les 2 centimes 80.

M. Talou propose au Conseil de voter la motion suivante : « Le Conseil Général vote en principe l'unification de la dette et charge la commission des finances de lui présenter un budget d'attente sans imposition nouvelle pour 1909. »

Après discussion à laquelle prennent part MM. Cocula, Pauliac, Talou, Malvy, Peyrichou, la motion de M. Talou est mise aux voix.

La division de cette motion est réclamée.

La première partie : « Le Conseil Général vote en principe l'unification de la dette » est votée à l'unanimité.

La 2<sup>e</sup> partie : « et charge la Commission des finances de lui présenter un budget d'attente sans imposition nouvelle pour 1909 » est votée par 7 voix contre 4.

M. Peyrichou propose d'adopter les chapitres relatifs aux dépenses ordinaires ; adopté ; plusieurs demandes de subvention et de bourses sont rejetées.

M. Loubet rapporte également divers chapitres relatifs aux dépenses ordinaires : ces chapitres sont adoptés.

Une demande de crédit pour l'acquisition d'immeubles dans la traversée de Mayrinhaac-Lectour formée par le Conseil municipal de cette commune est votée.

M. Talou propose d'allouer un secours de 50 francs en faveur du cantonnier Faurie, de Calvignac. Adopté. Plusieurs demandes de souscription et de subvention sont rejetées.

M. Cassaignes propose de renvoyer avec avis favorable pour être inscrite en 1910 le projet de reconstruction des prisons. Adopté.

M. Cassaignes demande que le conseil statue sur la demande de la ville de Cahors au sujet de l'indemnité du Conseil général pour la construction du pont de bateaux.

M. Costes prie le Conseil de se prononcer immédiatement sur cette question ; le Conseil général a déjà donné à d'autres communes une subvention identique à celle réclamée par la ville de Cahors.

M. Relhié appuie la demande de M. Costes.

M. Talou déclare qu'il votera la sub-

vention demandée par la ville de Cahors. Il est équitable, dit-il, que le Conseil général participe à la dépense, car le pont de bateaux a été établi pour relier Cahors à Cabessut. C'est un service départemental assuré, puisque les voyageurs qui vont à la gare de Cabessut ou qui en arrivent passent par le pont de bateaux.

M. Peyrichou veut bien accorder la subvention, mais à la condition qu'elle soit prise sur la part du canton de Cahors.

M. Cocula dit que ce ne sera plus un cadeau que l'on fera à la ville de Cahors si le Conseil général décide que le canton de Cahors devra prendre la subvention de 1.293 francs sur ses fonds vicinaux.

MM. Talou, Costes, Relhié, insistent pour que le Conseil général vote la subvention.

La motion est mise aux voix : il y a 6 voix pour et 6 voix contre. L'ajournement est prononcé.

La séance est suspendue pour permettre à la commission des finances d'établir le budget de 1909.

A 5 h. 1/2 la séance est reprise. M. Talou donne communication au Conseil général du budget de 1909 qui est voté sans observation.

La session est close.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 septembre au 3 octobre 1908

### Naissances

Estournel, Marie-Rose-Louise-Antoinette, avenue de Toulouse.

Couderc, Agnès-Jeanne-Marie, aux Arquies.

Ladoux, Marthe-Elise, rue de la Liberté 16.

### Publications de Mariages

Fabre, Achille-Hector-Frédéric, marchand de chaussures et Soulié, Madeleine, aide employée des postes.

Chaufour, Paul, menuisier et Castanié, Marie-Louise, dite Léonie, cuisinière.

Simonis, Antoine, employé et Maury, Lydie, s. p.

Frayssé, René-Louis, manoeuvre et Restes, Jeanne, s. p.

Monguilan, Jean-Pascal-Charles, docteur en droit et Ausset, Alexandrine

Mathilde-Marie-Germaine, s. p.

### Mariage

Darrouzès, Pierre-Léon, sergent

renégé au 7<sup>e</sup> de ligne et Estradel, Dorothée-Marie-Anne, s. p.

### Décès

Barbe, Jean, chef surveillant des télégraphes, en retraite, 77 ans, Allées Fénélon 3.

Auricoate, Jean, cultivateur, 74 ans, à la Maurinie.

Bonnet, Jean, cultivateur, 69 ans, rue Pâramelle 12.

Lestandier, Léon, tapissier, 32 ans, rue du Lycée.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 2 Octobre 1 h. 35. s.

### Le Conflit turco-bulgare

L'attitude de la France dans le conflit turco-bulgare a été entièrement approuvée à Constantinople.

Les ministres des travaux publics de Turquie et de Bulgarie ont entamé des pourparlers pour régler la question des chemins de fer de Roumélie.

On estime à Constantinople que la meilleure solution serait le rachat des chemins de fer par la Bulgarie.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 3 octobre, 8 h. 5 m.

### Ambassade de Russie

On assure que M. Iswolsky, au retour de son voyage à travers l'Europe, remplacerait le comte Ostensakou à l'Ambassade de Russie à Berlin. Il serait remplacé au ministère des affaires étrangères de Russie, par M. Teparvsky.

### Les souverains Espagnols à Vienne

Les souverains espagnols ont

# MUSICA

Sommaire du N° 73. — Octobre 1908

Frontispice : Siegfried à Caunterets. Chronique du mois, par Nozière. Un très intéressant extrait de « Crépuscule des Dieux », par Ernest Van Dyck. « Le Crépuscule des Dieux », par Richard Wagner.

La saison de Munich, par Adolphe Boschot.

« Le Premier Glaive » aux Arènes de Béziers, par Georges Pioch.

La Saison à Bayreuth, par Robert Brussel.

Chants et danses alpestres, par Georges Casella.

Introduction à la vie musicale, par Paul Lacôme.

Le premier opéra de langue Finnoise, par Félien Grétry.

Tous les Musiciens trouveront dans cet intéressant N° de Musica qui paraît sous une magnifique couverture reproduisant le portrait de l'illustre ténor wagnérien, Van Dyck d'après Th. Chantrou :

« Un extrait du Crépuscule des Dieux qui sera joué prochainement à l'Opéra et où le célèbre artiste créera le rôle de Siegfried ».

Ce N° contient également un très intéressant album de 24 pages de musique où l'on remarque des œuvres de Richard Wagner, Bourgaud, Ducoudray, Gustave Doret, Paul Vidal, Alberro y Vivéro, etc...

On trouve Musica chez tous les libraires au prix habituel de 1 franc.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>o</sup>

## Fermes & Châteaux

Sommaire du N° 28 — 1<sup>er</sup> Octobre 1908

Frontispice : Zodiaque d'Octobre. Le château et le domaine d'Allonville, par Jean d'Aymes.

La Bretagne pittoresque et sportive, par Lafournier.

Plantations et reboisements — Les essences qu'il faut choisir, par Paul Disser.

Quand et comment doit-on récolter les betteraves ? par D. Mérisse.

Le château de Mothemer, par Pierre d'Espels.

La race bovine Gasconne, par P. de la Chamberlière.

Les Bassins de Nénuphars, par Forestier.

La Conservation des récoltes : Meules, granges et hangars, par Paul Messien.

La Poulie d'Eau, par R. Villatte des Prognès.

La Vie Pratique, par Myreil.

La seule et très intéressante revue d'agriculture qu'est Fermes et Châteaux, renferme des articles fort instructifs et bien documentés, sur tous les travaux de culture, d'élevage, etc... tous ses articles sont superbement illustrés par de nombreuses et splendides photographies de Bodmer, Plauzinski, Delton, Lemaire, Reau, Philippon, etc...

Fermes et Châteaux contient chaque mois une fort curieuse monographie appréciée de tous sur tous les Châteaux historiques.

Fermes et châteaux se vend chez tous les libraires au prix ordinaire de 1 franc.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>o</sup>

## Femina

Sommaire du N° 185 du 1<sup>er</sup> Octobre

Frontispice : la reine Marguerite et l'aviateur Delagrèze.

Nos générales, par Mme la Comtesse de Smaisons.

Le Carrefour des événements. Chapeaux ! Chapeaux !

Octobre : la rentrée, par Marcel Prévost.

Les vendredis de Femina, par Mme Catulle Mendès.

L'éducation du goût, par Mme Daniel Lesneur.

Trois conteurs, par Mme Lucie Delarue-Madrus.

Quelle heure est-il ? par J. M.

Un nouveau sport.

Une héroïne de 1870.

Le peuplier dramatique, par Franc-Nohain (voir cette bien curieuse planche où se trouvent réunis quelques-uns des principaux auteurs dramaturges joués cette saison).

La mode et les modes (portez des chapeaux qui soient de votre âge), par Mme M.-A. L'Heureux.

La saison des lacs italiens, par Albert Flament.

L'éternelle Comédie, conte inédit par Gaston Chérau.

Les bavardages de Françoise.

Sur les bords du Lac de Côme : reproduction du magnifique tableau du remarquable peintre anglais Max Whistler.

Une infirmière indigène au Maroc.

Luia Cavalieri par Flossée.

Voilà le bloc-notes de Femina toujours très intéressant.

L'une et l'autre, suite du grand roman inédit par J. Marni.

Nous avons l'honneur d'informer nos charmantes lectrices que le prochain N° de Femina sera consacré aux Modes d'automne et d'hiver, et sera par conséquent un des numéros spéciaux paraissant sous une splendide couverture en 3 couleurs, composition inédite de René Lelong, et contenant une magnifique double-page également en 3 couleurs du même dessinateur. Une cinquantaine de modèles inédits dessinés spécialement pour nos chères lectrices par les Maîtres du genre. Donc attention ! attention ! Mesdames et Mesdemoiselles, retenez dès maintenant ce N° spécial que vous voudrez toutes vous procurer. Nous vous rappelons que tous les N° exceptionnels de Femina sont toujours très rapidement enlevés.

Prix de vente habituel ; le N° 0,50.

## Arrondissement de Cahors

Belmont

DOCUMENTS HISTORIQUES

**Nomination du premier instituteur de Belmont.** — Ce treute ventose, l'an II de la République française, une et indivisible, le corps municipal avec le Comité de surveillance de la commune de Belmont assemblés dans la maison commune en surveillance permanente, ont, en conseil général, délibéré qu'il serait utile que pour répondre au décret du 29<sup>o</sup> jour de frimaire qu'il y avait dans chaque municipalité un instituteur et une institutrice pour l'enseignement en général signé par l'inspecteur et nommés de la Convention Nationale de Paris. — Dans la même séance s'est présenté le citoyen Gléye, ci-devant, régent de la commune de Labenne depuis l'année 1780, muni d'un certificat de civisme, qu'il leur a dit vouloir ouvrir une école nationale et vouloir apprendre à lire et à écrire ainsi que l'arithmétique nécessaire à tout particulier, ainsi que d'instruire des Drouts de l'homme à tous les enfants et à tous les particuliers qui voudront se donner la peine de l'écouter.

L'instituteur a dès ce moment promis de maintenir toutes les lois qui lui seront prescrites concernant son devoir.

L'agent national entendu a délibéré qu'il ne connaissait d'autre instituteur dans ladite commune capable d'occuper cette place que ce dernier. A cet effet la municipalité, ainsi que le Comité de surveillance ont délibéré que le citoyen Gléye se mettra en possession de ladite classe, avec la loi en main, au premier jour de décade.

Plus tard, le Comité de surveillance et le Comité de surveillance ont et notre secrétaire-greffier le jour et an que dessus.

Dans la même séance, le corps municipal arrêté que le citoyen Gléye, instituteur, prendra la moitié de la maison commune de Belmont pour y faire son instruction et soit signés ceux qui ont signé :

Dejean, maire, Poussou, agent national, Courdesse, Bonhomme, notable, Miquel, Bach, président et Raynal.

Besse, du Comité, Dejean, du Comité, Gléye, instituteur.

NOTA. — Le sieur Gléye, instituteur était originaire du village de Labarthe, ainsi qu'il résulte d'un extrait de baptême délivré pour un de ses frères ou pour tout autre membre de cette famille, prénommé et nommé Jean Gléye. Ledit extrait fut délivré par un certain Rollés, officier public de la commune de Vaylats et constate que le sus-nommé naquit le 9 juillet 1772.

Labarthe faisait alors partie de la municipalité de Vaylats. La famille Gléye existe encore aujourd'hui et habite ce même village.

Puy-l'Evêque

**Conseil Municipal.** — Le conseil municipal est convoqué pour demain dimanche 4 octobre à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Projet de construction d'une école de filles. — Réparation du lavoir de Martignac. — Proposition Pontie pour la location des arbres fruitiers du cimetière de Cazes. — Questions diverses.

Luzech

**Nos compatriotes.** — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Marcel Cayrol, ancien élève de notre école primaire supérieure, qui vient d'être libéré du service militaire, est nommé employé des postes et télégraphes au bureau de la gare de l'Ouest, à Paris, à dater du 1<sup>er</sup> octobre.

**Foire du 29 septembre.** — Notre foire de mardi dernier n'a pas été importante. Les propriétaires viticulteurs de la région, très occupés aux vendanges, n'avaient pu quitter leur travail pressant. Aussi peu de forains et marchés peu approvisionnés.

Il s'est traité quelques rares affaires sur le marché aux moutons, aux cours habituels.

Les volailles se sont vendues avec une légère baisse sur les prix précédents.

Le jardinage, très recherché comme toujours, a été enlevé à de bons prix.

Prayssac

**Nouvelle récolte.** — La cueillette du raisin se fait dans les meilleures conditions désirables. Ces chaudes journées de fin septembre ont permis au raisin de compléter sa maturité, et tout fait espérer que la nouvelle récolte sera de bonne qualité.

Ainsi le grain est de toute beauté, complètement indemne de pourriture, et les conditions exceptionnelles de sa rentrée ont permis une année d'abondance autant que de vin qualitez produit par la récolte nouvelle.

Dans la plaine d'Escambon, ainsi que toute la partie de cette vallée productive, les propriétaires ont apporté un soin de première nécessité à la récolte sur pied, et maintenant ils recueillent, en même temps que le fruit de leur travail, un fruit abondant, bon et sain qui ne peut manquer de donner un vin tout à fait commercial.

## Arrondissement de Figeac

Puybrun

**L'élection du 27.** — « La réaction assagie ne présentera pas de candidat le 27 », disait dernièrement un de nos amis, et les faits ont confirmé ses prévisions.

On est sage, en général, pour deux sortes de raison :

1<sup>o</sup> Par crainte du châtiement.

2<sup>o</sup> Par tempérament, par raisonnement.

La crainte d'un nouvel échec après ceux des 3 et 10 mai a sans doute fait réfléchir les auteurs de la division à Puybrun, les partisans de la pêche en eau trouble. Peut-être aussi ces messieurs eussent-ils trouvé difficilement parmi ceux qui étaient au feu nagère, un soldat assez fidèle pour aller de gaieté de cœur au sacrifice soit pour courir à la déaite, soit pour assister aux séances de la nouvelle municipalité et s'y entendre reprocher les fautes passées dont nous subissons encore les conséquences. Le résultat de l'élection de dimanche prouve qu'ils ont eu raison ; notre ami Roine Armand a obtenu 140 voix, malgré l'abstention d'une quinzaine de républicains, soit forains non appelés, soit malades, soit délégués au banquet de Souillac. La majorité des deux dernières élections va donc croissant et les adversaires ont été « sages » en ne présentant pas de candidat.

Personnellement je vois aussi une 2<sup>e</sup> raison à leur « sagesse ». Ces adversaires anciens ou actuels se décomposent en deux groupes : réactionnaires convaincus, militants, irréductibles, qui étaient, sont et resteront toujours dans le même camp, et républicains trompés par leur ancien chef ou électeurs sans opinion politique bien arrêtée, amis de l'ordre et de la bonne gestion communale, « sages » par tempérament et par raisonnement qui croyaient autrefois que Fraacasse était l'homme indispensable et s'aperçoivent aujourd'hui de leur erreur en constatant que la nouvelle municipalité, qui devait tout chambarder ramène au contraire le calme et l'union tant désirés.

C'est le déplacement de leurs voix qui a fait de l'infime minorité républicaine de jadis une majorité imposante déjà plus imposante encore à l'avenir si, comme nous l'espérons la nouvelle municipalité tient dans la mesure du possible ce qu'elle a promis et que nous lui rappellerons pour que la réaction, définitivement « assagie » ne puisse plus jamais présenter de candidats.

Le conciliateur.

Cajarc

**Assistance publique.** — Par arrêté du 25 septembre, M. le docteur Cougoule est nommé inspecteur de l'assistance publique dans le département de l'Orne.

Nous sommes heureux d'adresser à M. le docteur Cougoule, nos félicitations.

Figeac

**Arrestation.** — Les gendarmes Moles et Mage, des brigades de Figeac, ont mis hier en état d'arrestation un anarchiste de passage, du nom de Verdier, sous l'inculpation d'outrages envers la gendarmerie.

Verdier a été mis à la disposition du parquet qui décerna contre lui un mandat de dépôt.

**Etat civil du 29 au 30 septembre.** — Naissances 2 garçons, 1 fille.

Décès : Marie Cantaloube, 88 ans, hospice ; Marie Bouquet, 32 ans, hospice ; Jeanne-Marie-Julienne Léonard, 13 ans, place de la Miséricorde.

**Théâtre Giscar-Galiano.** — Depuis que cette troupe est dans nos murs, le public figeacois a pu constater le bon choix, et le répertoire varié de cette excellente troupe. C'est à la satisfaction de tous. Toutes nos félicitations à la troupe ainsi qu'à la direction.

Aynac

**Dédié à M. le comte de Toulouse.** — M. Toulouse n'est pas content, oh pas du tout le pauvre ! Il devient grincheux, le bonhomme.

S'il nous exhale sa mauvaise humeur dans le Journal du Lot du 27 septembre, si la moutarde lui est montée au nez, la cause en est due parait-il, à un article paru dans ce journal à la date du 20 dernier et où il était question de l'arrestation à Anvers, en Belgique, d'un aventurier se faisant appeler comte de Toulouse-Lautrec.

Et c'est pour cette bagatelle que notre châtelain se fâche tout vert.

Allons M. le comte ; un bon mouvement de cœur et permettez qu'on vous dise un mot. Le journal parlait d'un aventurier. Voyons, M. le comte, nous, nous avons toujours eu trop bonne opinion de vous pour vous croire tel. On sait d'autant plus que vous n'iriez pas courir les aventures en Belgique et qu'on vous retrouverait bien plus souvent à Lourdes.

Vous vous fâchez contre le Journal du Lot, pourquoi donc ? Parce que l'article en question a paru sous la rubrique d'Aynac, mais il n'y a à cela rien d'étonnant : s'il a été transmis par hasard par un correspondant Aynacois, on ne pouvait l'insérer par ailleurs.

Quant à avoir la prétention de faire croire que c'était vous ou quelqu'un de vos votres qui étiez arrêtés, on n'y a jamais pensé, bien loin de là, croyez-le !

Par ma foi, vous nous croyez donc bien mal intentionnés, et que peut-on penser de vous d'après le vieux proverbe qui dit : « qu'on juge toujours les autres d'après soi-même. »

Vous nous affirmez qu'il n'existe entre l'inculpé et vous aucun lien de parenté, nous le croyons de bonne foi, mais lors même qu'il y aurait parenté, ne peut-il pas y avoir des arrestations dans toutes les familles aussi grandes soient-elles ? Le grand nom n'engendra pas toujours la bonne renommée. Jadis, Charles Ernest (si j'ai bonne mémoire), prince de Courlande, fut écroué à la Bastille pour escroquerie. C'était un prince pourtant !

D'après vous, l'aventurier en question ne s'appelle pas comte de Toulouse Lautrec, il s'appelle Savine. Pourquoi dites-vous, a-t-on supprimé Savine. Par ma foi M. de Toulouse savez-vous lire ? Si vous aviez lu l'article du Journal du 6 septembre vous auriez vu qu'on le nommait tout simplement comte de Toulouse Lautrec et non Savine, donc on ne pouvait le supprimer.

Je me rappelle tout de même avoir lu en juin dernier l'affaire d'un individu qui fit connaissance avec la geôle de Pau, sous le nom de Nicolas de Savine, comte de Toulouse Lautrec et qui d'a-

près la Petite Gironde du 4 juin était le fils d'un officier russe et d'une comtesse de Toulouse Lautrec.

Toutes ces petites histoires, Messire Bertrand, ne sont-elles pas faites pour nous rendre un peu sceptiques.

Enfin cher parrain, une autre fois ne vous fâchez pas pour si peu, soyez plus éloquent. Pour vous faire voir que je ne suis pas méchant moi, et que je ne vous en veux pas, je vous réclamerai l'honneur d'être le parrain de votre septième fils. J'espère que vous ne refuserez pas ça à votre filleul.

DUR A CUIRE.

Latronquière

**Obsèques.** — Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre ont eu lieu les obsèques de Mme Pauline Boudou, décédée le 30 septembre à 4 heures du soir à l'âge de 42 ans et après une très longue maladie. Sa mort rend orphelin 6 enfants, dont 4 filles et 2 garçons, l'aîné n'ayant que 17 ans et la plus jeune à peine 5.

Puisse les sincères condoléances de tous les amis adoucir la douleur de cette famille éprouvée si cruellement.

Livernon

**Avis aux touristes.** — Plusieurs excursionnistes venant de Cahors, se sont fait accompagner à la Pierre Martine.

Le guide, un habitant de Livernon, s'est vu refuser le passage habituel où de temps immémorial passaient les touristes qui voulaient visiter le dolmen historique.

Aussi a-t-on été surpris d'apprendre que, dorénavant, les touristes seraient contraints d'aller faire la génuflexion devant la porte de la maison seigneuriale, sous peine de se voir refuser l'entrée du bois.

Il semblait que M. Caussanel, le nouveau propriétaire du bois où se trouve la Pierre Martine aurait pu faire publier cette nouvelle décision et la mauvaise impression produite sur des étrangers aurait été évitée.

Saint-Céré

**Les vendanges.** — Les vendanges sont en pleine activité en ce moment dans le canton de Saint-Céré et les cantons voisins.

Le temps est très beau et chaud pour la saison, aussi les raisins sont-ils bien murs.

La récolte sera exceptionnellement abondante et de bonne qualité.

Beaucoup de propriétaires auront de la peine à loger la vendange car presque toutes les caves sont trop petites pour la contenir. Plusieurs propriétaires seront obligés de faire deux cuvées.

**Abattoir.** — Pendant le mois d'août, il a été abattu : 7 bœufs, 94 veaux, 36 moutons, 27 agneaux, 17 porcs, soit en tout 181 animaux qui ont produit 10 791 kilos de viande nette et livrés à la consommation.

## Arrondissement de Gourdon

Gourdon

**Les impôts.** — Les contribuables des communes de Anglars, Nozac, Milhac, Payrignac, Saint-Cirg-Madelon, Saint-Clair, Saint-Projet, Souillaguet, Rouffillac et le Vigan, devront se libérer de leurs impôts au bureau de la perception Gourdon-Baulieu, situé avenue de Cavagnac, en face la maison de M. Linol, maire.

Les contribuables de la commune de Gourdon devront s'adresser dorénavant à la recette des finances, située avenue Gambetta.

Murel

Les jeunes gens de Murel organisent une fête dans leur localité pour le dimanche 4 octobre.

Ils n'ont rien négligé pour qu'elle obtienne le plus vif succès.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

Aujourd'hui, chez notre correspondant M. DELBRELL, Bar populaire au Passage, mise en vente de nouvelles vues, dernière édition de Fumel. Tout le monde voudra les avoir. Nous sommes persuadés qu'il y aura foule.

#### Nominations

Dans le mouvement du personnel enseignant nous apprenons que M. et Mme Taidus sont nommés à Cazidoroque.

Ils sont remplacés à Fumel par M<sup>lle</sup> Fraysse et M. Capoulade auxquels nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue.

## MARCHÉS AUX PRUNES

Marché de Libos.

Apport 650 quintaux.

Les 40 44 fruits au 1/2 kilo, 36 et 38 fr. ; 50-54, 28 fr. ; 60-64, 26 fr. ; 70-74, 22 et 23 fr. ; 80-84, 18 et 20 fr. ; 90-94, 14 et 16 fr. ; 100-104, 12 fr.

Layrac, 1<sup>er</sup> octobre. — Un stock de 1.200 quintaux de prune non grelée et de qualité excellente et dont la cuisson ne laisse pas à désirer a été apporté sur notre marché. Vente rapide, aux cours ci-après : les 40-4 fruits au demi-kilo, de 38 à 40 fr. ; 50-4, de 28 à 30 fr. ; 60-4, de 23 à 24 fr. ; 70-4, de 19 à 20 fr. ; 80-4, de 16 à 18 fr. ; 90-4, de 13 à 15 fr. ; 100-4, de 11 à 12 fr. ; 110-4, de 8 à 9 fr. ; 120-4, de 7 à 8 fr. ; fretin, de 4 à 6 francs, les 50 kilos. Prochain marché, jeudi prochain.

## Bibliographie

Mesdames, que pensez-vous de la crino-line ? le Bonhomme Chrysale pose cette question aux lectrices des Annales, à l'occasion de la publication, dans cette Revue, d'une délicate comédie inédite de Jules Claretie : *Ma Générale*, dont l'action se passe au second Empire... Ce numéro, tout à fait remarquable, contient un admirable poème d'Edmond Rostand : *Ombres et Fumées* ; la première partie du *Miroir d'Argent*, œuvre passionnante de Conan Doyle, le fameux auteur de *Sherlock Holmes* ; des articles d'actualité d'un haut intérêt, par Marcel Prévost, Henry Roujon, Pierre Loti, Jean Aicard, Adolphe Brisson ; la *Vie féminine*, d'Yvonne Sarcely ; des gravures d'art (dessins d'Ingre) ; un supplément gratuit pour les modes ; et en musique, une *Réverie*, pour violon, de Sarasate.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

En ce temps où les Apaches, cambrioleurs, malandrins et autres personnages aussi redoutables foisonnent, il est indispensable d'apprendre à se défendre contre leurs attaques brutales ou sournoises. On saura mettre sa maison à l'abri des « mauvais gars » en lisant cette semaine dans *Mon Dimanche*, sous le titre : *L'École du cambrioleur*, l'article très documenté sur les procédés de « travail » des cambrioleurs et sur l'art de déjouer leurs ruses. On trouvera dans le même numéro de délicieuses fantaisies comiques : « Le Voleur de Pauvres, les Noces en fantaisie ; » un très curieux récit, presque inconnu, de Balzac : « Napoléon raconté par un vieux soldat » ; de précieuses indications sur l'art de faire soi-même à bas prix, ses « liqueurs et parfums », un grand roman illustré, d'innombrables variétés, petites histoires, mots comiques, un grand *Concours* avec nombreux prix, une page pleine de jeux et de belles histoires, pour les enfants, plus de soixante articles illustrés ! *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi. On le trouve partout au prix de dix centimes. Demandez-en des spécimens à l'Administration, 4 rue de la Vrillière à Paris, qui vous les enverra aussitôt gratis et franco.

## Nos Lectures

REVUE NATIONALE ILLUSTRÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Sommaire du numéro 1 du 4 Octobre 1908

A nos Lecteurs, E. Petit et L. Robelin. — Ma Chronique, E.-H. Gausseron. — A bâtons rompus, Théo. — Les Mômes, poésie, Edmond Rostand. — Energique résolution, Alfred Capus. — L'Armoire, Henri Lavedan. — Le Drapeau, Jules Claretie. — Marcelin Berthelot, Emile Hinzelin. — La vie gaie dans la maison jolie, Edouard Fuster. — Conte, Sarah Bernhardt. — Les Vendanges, Cunisset-Carnot. — Mes Mémoires, Camille Flammarion. — Page illustrée, Albert Guillaume.

— Les Durand, Max et Alex Fischer. — La science et les savants, Marcelin Berthelot. — A Berthelot, poésie, Blanguernon. — L'Apogée du froid, G. Renaudot. — Les Usages, Baronne Staffe. — Franches lippes, Tristan Bernard. — L'Automne est venu, Xavier Privas. — Chronique Gourdon-Baulieu, situé avenue de Cavagnac, en face la maison de M. Linol, maire.

On s'abonne sans frais dans les bureaux de poste ou par mandat, à l'adresse de Nos Lectures, 26, rue Racine, Paris.

Le N° 10 centimes. — Envoi n° Spécimen sur demande affranchie.

## Bulletin Financier

Paris, 2 Octobre.

Le marché tout d'abord lourd est devenu plus ferme en clôture en raison d'avis meilleurs de Berlin, où on a regu dit-on des nouvelles plus favorables de la question d'Orient.

La Rente française reprend légèrement à 95,75.

Les fonds russes sont irréguliers. Le 3 0/0 1891 fléchit à 74,45 et le 1896 à 72,45 tandis que le 5 0/0 nouveau s'avance à 101,40 et le consolidé à 83,40.

L'Extérieure espagnole se traite à 96,52 ; l'Italien à 103,80, le Portugais à 62,22 et le Turc à 92,55.

Les chemins français ne sont pas cotés à terme.

Nos établissements de crédit en bonne tendance s'inscrivent ; la Banque de Paris à 1529, le Comptoir National d'Escompte à 690 et le Crédit Lyonnais à 1205

## Chronique agricole

### L'impôt sur les bénéfices agricoles

Ainsi qu'il l'avait annoncé à la Chambre, au cours de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, M. Caillaux profite des vacances parlementaires pour faire procéder à de nouveaux sondages.

Le Ministre des Finances a fait adresser, dans le département de l'Aisne, une circulaire aux 841 maires. Ces circulaires contiennent un questionnaire complet sur les exploitations agricoles et les bénéfices. Elles sont confidentielles, ou plus exactement elles devaient l'être, car voici le texte exact de la première circulaire.

En vue de la nouvelle évaluation des propriétés bâties, les maires auxquels avait été communiqué le questionnaire suivant étaient priés de vouloir bien répondre aux questions qui y étaient contenues, et de renvoyer la feuille le plus tôt possible.

1. Nombre approximatif des exploitations agricoles de votre commune ?

2. Superficie des terrains en culture ?

3. Nombre total de cultures de moins de 1 hectare ?

De 1 à 10 hectares ?

De 10 à 40 hectares ?

De 40 à 100 hectares ?

De plus de 100 hectares ?

4. Dans chacune de ces catégories, combien sont exploitées par le propriétaire, le fermier, le métayer (la circulaire demande la contenance) ?

5. Supposez que, dans votre commune, une terre soit louée 100 francs, une fois que le fermier a payé ces 100 francs au propriétaire et qu'il a réglé tous ses frais, à combien estimez-vous approximativement la somme qui lui reste, autrement dit, combien cette terre lui a-t-elle rapporté ? Cette somme varie-t-elle avec la nature de culture et l'étendue de l'exploitation dont fait partie cette terre ?

6. Dans cette somme, que l'on peut appeler bénéfice net, quelle est la part que l'on peut considérer comme s'appliquant : 1° à la rémunération du capital d'exploitation engagé pour faire produire cette terre ? 2° au travail personnel du cultivateur ?

7. Quelle est, pour chacune des catégories visées au paragraphe III, la valeur moyenne à l'hectare du capital d'exploitation engagé.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

## Chemin de fer d'Orléans

### Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

## A Vendre

POUR CAUSE DE SANTÉ

LAITERIE BRETONNE

située à St-Georges. S'adresser à M. ARNAUDET rue St-Georges 12.

## Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien,

La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 2 fr. 25

DEPOT A CAHORS :

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

**LA KABILINE**  
Véritable teinture des Ménages.  
POUR  
**TEINDRE SOI-MÊME**  
et rendre neufs ses Vêtements  
**LA KABILINE**  
Adoptée par les Personnes économes  
**LA KABILINE**  
Vendue dans le monde entier  
**ESSAYEZ-EN !**  
Le Paquet : 40 Centimes

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

# GRANDE PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

Pharmacie spéciale pour la Préparation des Ordonnances

LA MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION

Médicaments de 1<sup>er</sup> Choix. — Fournisseurs : Dausse, Poulenc, Bayer, etc., etc.

Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS - Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS

### Laboratoire de parfumerie

Eau de Cologne p<sup>r</sup> toilette lit. 6,50

» » demi-litre. 3,25

» » quart de lit. 1,75

en flacon de 0,70 et de ..... 1 fr.

Eau de Cologne pour friction à

65° et très parfumée litre. 4,50

» » demi-litre. 2,50

**Savons à la glycérine**

le pain : 0,20 ; 0,30 et 0,40

Savons anglais imperium parfume-

ry, 0,60, 0,75, 1 et 1,25 le pain

**Lotion antipelliculaire**

arrête la chute des cheveux et

fortifie le cuir chevelu

le demi litre ..... 4,50

le flacon ..... 2,50

le demi ..... 1,75

Elixir dentifrice rouge le demi-litre 6 fr.

— le quart ..... 3,50

et en flacons de 2,50 ; 1,75 ; 1,25

Elixir dentifrice jaune le flacon 1,50

Pâte dentifrice à la glycérine

solidifiée la boîte ..... 0,80

Poudre dentifrice la boîte ..... 0,60

Brosses à dents depuis ..... 0,75

Alcool de menthe Anglaise

le flacon ..... 1,50

le demi ..... 0,90

Thymol sodé antiseptique

pour la toilette le litre. 6 fr.

» » le demi-litre 3,25

Vaporisateurs tous modèles

### Laboratoire de pharmacie

**Vin complet**, puissant recons-

tituant, Régénérateur du sang, Ko-

la, Coca, Jus de viande, glycéro-

phosphates de chaux.

Le litre ..... 4,50

Le demi-litre ..... 2,50

**Vin de Kola titré**, à la noix de

Kola fraîche.

**Vin de quinquina titré**

**Vin composé Kola, Coca,**

**Quinquina.**

**La Phosphode** remplace

avantageusement l'huile de foie de

morue et constitue le meilleur des

dépuratifs et le plus énergique des

reconstituants. Employée avec suc-

cès pour combattre furonculose,

anémie, rachitisme, neurasthénie,

rhumatismes.

Le flacon 2 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Approvisionnement complet

de Spécialités pharmaceutiques.

Entrepôt d'eaux minérales

**Sels de Vichy - Sels de Vals**

en paquets pour fabriquer soi-mê-

me un litre d'Eau minérale gazeuse

de Vichy ou de Vals.

### Produits recommandés

Spécialités de la Pharmacie

Chocolat en tablette, rigoureu-

sément pur cacao et sucre.

Thés de Chine extra, provenan-

ce directe en boîte métal de 0,60 ;

1 franc et 1,25.

### Cabinet de Bandages

Grand choix d'objets de panse-

ment et d'hygiène

Bandages. — Bas à varices

Douches d'Esmarck

Ceintures ventrières

Ceintures de grossesse

Gants pour frictions

Eponges de Toilette

Poires en caoutchouc

Tube caoutchouc pour Douches

Thermomètres pour malades

Crachoirs de poche

Pulvérisateurs à vapeur

Grâce à l'organisation de son service spécial d'expédition la Pharmacie expédie dans tout le département.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

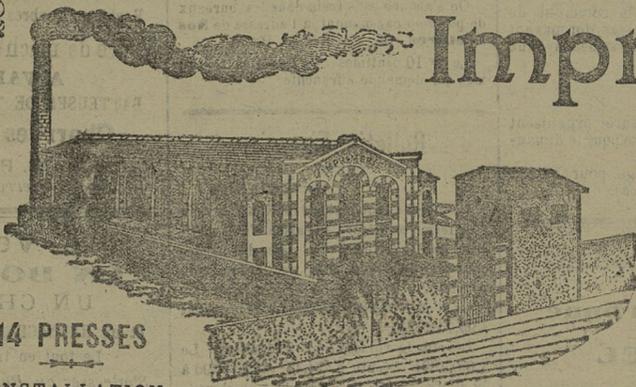
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



14 PRESSES

INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.